



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annex C

Paris, le

19 JUIL. 2006

665

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET
DU GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

LE DIRECTEUR DU CABINET

Monsieur le Procureur,

Faisant suite à la visite de Monsieur Stéphane RAPP au ministère de la Justice le 29 mai 2006, j'ai l'honneur de vous confirmer l'accord des autorités judiciaires françaises pour se saisir des faits objets des procédures suivies par le tribunal pénal international pour le Rwanda à l'encontre de Laurent BUCYIBARUTA et Wenceslas MUNYESHYAKA. Dès réception, les pièces que vous voudrez bien nous transmettre seront jointes aux informations judiciaires diligentées au tribunal de grande instance de Paris.

En revanche, les vérifications effectuées n'ayant pas permis d'établir que Dominique NTAWUKURIRYAYO résidait sur le territoire français, la compétence d'une juridiction française ne peut être retenue, aux termes des articles 689 et suivants du code de procédure pénale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Laurent LE MESLE

Monsieur Hassan Bubacar JALLOW
Procureur
Tribunal Pénal International pour le Rwanda
P.O Box 6016
Arusha
Tanzania

3, place Vendôme
5042 Paris Cedex 01
téléphone : 01 44 77 60 60

08-08-06